

DÉLIBÉRATION n° **2024-059** de la séance du **17/12/2024**

OBJET : Convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

L'an deux mille vingt quatre, le mardi dix-sept décembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 14 Nombre de voix : 24

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Emmanuel TERRIEN, Rodolphe AMAILLAND.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- › Mme Claire HUGUES avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › M. Anthony BERTHELOT avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Emmanuel RIVERY avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
- › M. Jean-Louis MOGAN avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
- › M. Nicolas CRIAUD avait donné pouvoir à M. Laurent TURQUOIS,
- › Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- › M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
- › Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- › M. Christophe JOUIN avait donné pouvoir à M. Jacques PRAUD.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Christelle BRAUD, Agnès DUHEM BOURGEOIS, Bernard LEBEAU, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire et M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité et Emploi et dynamiques professionnelles,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, Mme Anne-Marie CORDIER a été désignée secrétaire de séance.

Convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

EXPOSÉ

Depuis 2009, le Centre de gestion est engagé aux côtés du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) autour de deux enjeux majeurs :

- Sensibiliser les employeurs publics à la question du handicap au travail ;
- Renforcer l'emploi des personnes handicapées et améliorer leurs conditions de travail.

La précédente convention étant arrivée à échéance, des échanges ont été organisés avec le FIPHFP pour son renouvellement avec la volonté de l'inscrire dans une démarche d'innovation sociale et d'inclusion des personnes handicapées et d'amplifier l'action du Centre de gestion.

La nouvelle convention, proposée pour quatre ans, de 2025 à 2028, s'organise autour de cinq axes :

- L'information et la sensibilisation
- L'employabilité et le recrutement pérenne
- Le maintien dans l'emploi
- L'apprentissage
- Un axe spécifique, non développé à ce jour, l'action du Centre de gestion ne répondant pas aux attentes spécifiques du FIPHFP

Le plan d'action s'inscrit pour partie dans la continuité du précédent, approfondi, et prévoit en outre de nouvelles actions, en lien avec notre structuration et notre offre de service : Hors les Murs, développement du dialogue social départemental par exemple.

Afin de permettre le déploiement de ce plan d'action, la convention prévoit un financement du FIPHFP à hauteur de 303 750 € prenant la forme d'un acompte en 2025 puis de versements complémentaires au regard de l'avancement du plan d'action.


DÉLIBÉRÉ

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 24 voix pour :

- **Approuve** la convention ci-annexée entre le FIPHFP et le Centre de gestion de Loire-Atlantique ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer cette convention et à prendre toute mesure relative à son application.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Philip SQUELARD

